

nom d'Institut national du cancer. Le mot "institut" peut évoquer chez les hommes l'idée de briques et de mortier. Telle n'a jamais été, je l'affirme, l'intention des fondateurs de l'institut. Cela pourra avoir lieu plus tard, mais on tentera en premier lieu des efforts en vue d'exercer, par les trois moyens que j'ai indiqués, une sorte de maîtrise sur cette maladie redoutée. Nul ne saurait dire si les efforts de cet institut et les travaux qu'il entreprendra produiront des résultats, mais nous devrions être en mesure de dire, après avoir soumis cette technique particulière à plusieurs années d'expérience, que nous avons eu recours à toutes nos connaissances humaines en vue de trouver une solution au problème.

L'Institut du cancer est de par sa propre décision indépendant du Gouvernement et ne poursuit aucun but lucratif. Ceux qui étaient venus de toutes les parties du pays décidèrent qu'il valait mieux que cet institut fût calqué sur l'Imperial Cancer Institute de Grande-Bretagne ou les organismes correspondants des Etats-Unis qui sont indépendants de l'Etat. Mais on a admis le rôle du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux relativement à la convocation de la conférence. On a reconnu, cependant, que la lutte contre le cancer dépend de bien des facteurs, dont le premier est le petit nombre de jeunes hommes de science, au Canada, qui possèdent les qualités voulues pour se livrer aux recherches.

Ce nombre comprend les hommes et les femmes affectés à des travaux de laboratoire ou à des équipes d'investigation clinique. La raison de cet état de choses est évidente. Les diplômés en médecine, en biologie et en sciences physiques constatent qu'il leur faut gagner leur vie à la sortie de l'université. Les subventions qu'ils pourraient obtenir des divers organismes qui appuient les travaux de recherche ne sont pas assez importantes pour les libérer de ce souci. Souvent, les universités ne sont pas suffisamment rentés pour verser des allocations de subsistance suffisantes. Le Conseil national de recherches joue un rôle, et je suis sûr que l'étude dont ce problème fait actuellement l'objet révélera que cet organisme s'intéresse vivement à cette question. Il résulte, cependant, de la situation que je viens d'exposer que les jeunes diplômés, notamment ceux qui ont du goût pour la recherche, sont parfois poussés à accepter ailleurs des postes qui leur permettent de s'adonner aux travaux de recherche sans se préoccuper de la question du vêtement, du vivre et du couvert. L'Institut national du cancer se propose de remédier à cet état de choses.

Ensuite, et c'est un point qui intéresse directement les médecins et leurs malades, il y a lieu de reprendre l'excellent programme

éducatif, destiné aux étudiants et aux diplômés, que l'Association médicale canadienne avait entrepris avant la guerre. Le conflit l'a forcée à renoncer temporairement à ce programme de conférences à travers le pays, car elle ne pouvait pas trouver le personnel requis alors que plus de 3,000 médecins faisaient partie de l'armée.

Les fondateurs de l'institut ont exprimé leur conviction que les universités et les écoles de médecine qui s'adonnent activement aux recherches sur le cancer recruteront plus d'étudiants conscients de leur responsabilité en matière d'éducation professionnelle. Les médecins tiendront encore plus à établir des diagnostics précoces, à suivre fidèlement le cas de chaque malade, et à se tenir en relations étroites avec les centres de traitement spéciaux si opportunément établis dans toutes les provinces.

La conférence a exprimé l'avis qu'un mode uniforme de déclaration des cas et des décès devrait être adopté dans toutes les provinces; on prendra des mesures afin que cette question puisse être étudiée comme elle l'a été lors de la dernière réunion du Conseil national d'hygiène. On estime que si tous les médecins apportent ainsi leur contribution aux recherches sur le cancer, la lutte contre cette maladie se trouvera orientée comme elle doit l'être.

En troisième lieu, il est évident que les médecins ne peuvent dépister la maladie que parmi ceux qui viennent les consulter. A ce propos, il convient de noter l'œuvre admirable de la société canadienne pour la lutte contre le cancer. Je le répète, cet organisme mérite les plus grands éloges de tous les citoyens du Canada. Il s'est constamment efforcé de faire comprendre à la population l'opportunité et les avantages d'un diagnostic précoce et la nécessité des examens médicaux.

Une des conclusions auxquelles en est venue la conférence, a été que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en sa qualité de membre du conseil d'administration de la caisse du Roi Georges V contre le cancer, devrait s'enquérir auprès des administrateurs de cette caisse de la possibilité de placer ses fonds à la disposition de l'Institut du cancer pour lui permettre de poursuivre ses travaux. C'est avec regret que j'ai interrompu l'honorable député de Lanark, mais il conviendra, j'en suis sûr, qu'il y avait lieu de déclarer clairement que cette caisse du cancer ne relève aucunement du Gouvernement mais qu'on devrait se mettre en contact avec le premier ministre, le chef de l'opposition, le juge en chef du Canada, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le professeur Boyd de l'Université de Toronto et un représentant des compagnies d'assurance, en